

**Edito**

**Les Cent-Jours ?  
Plutôt les jours sans ...**

Contrairement à ce qu' E. Macron a prétendument affirmé lors d'une nouvelle séance d'auto-congratulation : il n'y a ni apaisement ni unité !

Au contraire, malgré un rejet toujours majoritaire dans la population, le pouvoir s'est évertué à imposer sa réforme des retraites et le report à 64 ans. En cela, il persévère dans la violence sociale qu'il exerce en direction de la population sous différentes formes.

Ce mépris du peuple offre un terrain favorable aux courants nauséabonds qui défilent dans nos rues, gangrènent les réseaux sociaux et vont jusqu'à perpétrer des actions violentes envers un élu de notre région. Le réveil de la bête immonde est bel et bien visible.

On constate le même refus de dialogue social dans l'Éducation Nationale.

Ainsi, le Socle n'a répondu ni à l'urgente nécessité de revaloriser des personnels dont le pouvoir d'achat continue de décrocher, ni à la promesse des 10% de revalorisation pour tou-ttes sans contrepartie faite par le candidat Macron. Les toutes dernières annonces, pas davantage. Concernant le Pacte, chacun-e aura pu, grâce aux informations délivrées par le SNES-FSU, se rendre compte du caractère extrêmement nocif d'un dispositif

qui vise à aliéner nos libertés, à nous inféoder à des cadrages locaux et ainsi à accentuer les particularismes contribuant à fracturer davantage encore nos statuts.

De même, le sort fait à la voie professionnelle a montré une fois encore le peu de cas du ministère envers les élèves et les personnels.

La gabegie monumentale du SNU que ce pouvoir essaie d'imposer, contribue, elle, à démembrer la classe de seconde en amputant le temps scolaire.

La rentrée prochaine s'annonce déjà de nouveau dégradée, par un manque cruel de personnels, y compris d'AESH qui s'apprêtent à subir une nouvelle régression...

Dans le même temps, l'enseignement privé va, sans contrepartie, recevoir encore plus de subsides ...

On le voit : une vaste entreprise de démolition se poursuit ... Il n'y a donc pas lieu de baisser la garde mais au contraire de se montrer encore plus combattif.ves en étant tout-es uni-es et détermin.ées pour des actions qui ne s'arrêteront pas en cette fin d'année ... Ces 6 derniers mois auront montré la nécessité de porter un syndicalisme fort et donc une syndicalisation massive !

Jeffrey-Gaylord Remaud



**Sommaire**

Éditorial .....1  
Mobilisations Retraites .....2  
No Pactaran ! .....3  
Lycées Professionnels .....4  
Loi 3DS .....5  
Emploi .....6 et 7  
Vie Scolaire .....8  
AESH .....9  
PSY-EN .....10  
Courants de Pensée .....11  
Jeux d'été .....12





E. Macron annonçait 10 % d'augmentation sans contrepartie pour toutes les enseignant·es au 1er janvier 2023 ...

Au final, les mesures dites « Socle », sans contreparties, se résument au doublement de la part fixe de l'ISOE et à l'augmentation de la prime d'attractivité, appliquée jusqu'au 7ème échelon et étendue aux stagiaires... pour une augmentation moyenne de seulement 5,5 %, bien inférieure à l'inflation et qui reste de surcroît indemnitaire, donc sans effet sur les retraites.

C'est donc surtout par une contractualisation des missions – le « Pacte » – que le président et le ministre « vendent » un simulacre de revalorisation tout en portant une attaque brutale à nos métiers et nos statuts.

Le Pacte consiste en la signature de contrats, les « briques » (ou « parts » dans le langage récent du rectorat et des chef·fes d'établissements) ; chacune de ces parts rapportant 1 250 € brut annuel, un·e enseignant·e ne pouvant pas cumuler plus de trois « parts ».

Au cœur du dispositif, la brique « RCD » (Remplacement de Courte Durée), qui devrait, à terme, remplacer les remplacements De Robien. De 18h/an, elle doit prioritairement être mise en place. Le signataire devra effectuer des remplacements au pied levé des collègues absents, devant ses propres élèves ou pas. Pour se faire, des plages de disponibilité seront insérées dans son emploi du temps ... S'il n'est pas strictement obligatoire de choisir cette brique « RCD » avant toute autre, les chef·fes d'établissement vont inciter fortement les personnels pour que les moyens de remplacement soient utilisés au maximum.

Les autres briques correspondront à 24 h en face à face pédagogique (devoirs faits, tutorats, projets, orientation / découverte des métiers) ou concerneront des missions non quantifiées (réfèrent pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, pour le dispositif découverte des métiers, pour des projets dits « innovants », vacances apprenantes ...).

Face aux multiples dangers du Pacte – collègues corvéables, destruction du statut, augmentation des inégalités au travail et du poids de la hiérarchie ... – le SNES-FSU appelle à le refuser et à se mobiliser pour ne pas Pactiser !



**PACTE : 10 raisons de le refuser**

En projet depuis septembre 2022, le gouvernement Macron a lancé jeudi 4 mai sa réforme des lycées professionnels pour cette rentrée 2023. En quelques mots, il s'agit d'une usine à gaz qui vise une transformation profonde des métiers, des établissements et des formations, sur le modèle de l'apprentissage, avec une mise sous tutelle du ministère du travail. C'est un outil au service des entreprises pour pallier le manque de main-d'œuvre dans des secteurs d'activité identifiés, en considérant les jeunes des lycées professionnels, non plus comme des élèves en formation mais comme une main d'œuvre immédiatement exploitable. Les actifs qualifiés désertent des métiers et des filières en tension : qu'à cela ne tienne ! On va y contraindre les futurs élèves. L'évolution de la carte des formations est donc uniquement vu sous le prisme de l'adéquationisme forcené, et non des choix des élèves. On cantonne ainsi ces jeunes, souvent les plus fragiles scolairement et économiquement, à un bassin d'emploi, en mettant en péril leur avenir scolaire et professionnel. Que dire du Président quand il indique qu'ils doivent « renoncer à aller à Paris » ? Et pourquoi pas renoncer à leurs rêves !

On ferme des sections jugées inutiles (dans notre académie) au détriment des élèves mais aussi des enseignant-es, pour qui ces décisions autoritaires et brutales ne sont que des plans de reconversion forcée, voire de véritables plans sociaux du type "c'est votre problème de vous reconverter". Plans dont les personnels et leurs organisations ne sont informés que par voie de presse !



**TRAVAILLER ≠ SE FORMER**  
**POUR NOUS C'EST SE FORMER D'ABORD C'EST CLAIR !**

Ensemble, SAUVONS LES LYCÉES PROS

F.S.U. VOIE PRO

Il était aussi question d'augmenter de 50 % les semaines de stages, au détriment des semaines d'enseignement, comme si celles-ci valaient mieux que la formation. Mais les fortes mobilisations de fin 2022, ont fait reculer le gouvernement sur ce point.



Sans aucune concertation, le choix est encore fait de désorganiser la classe de terminale, en avançant les épreuves écrites en mars, permettant ainsi de libérer une partie des élèves pour les entreprises. La démobilisation probable des élèves au 3ème trimestre risque alors de réduire les perspectives de poursuite en BTS.

Cette vision étriquée et réactionnaire d'une main d'oeuvre locale, corvéable et bon marché n'est aucunement guidée par l'intérêt des élèves.

Et pour atteindre ce but, le pacte LP en est l'outil principal. C'est par ce nouveau dispositif majeur dans la réforme que la destruction des lycées pros et la remise en cause profonde du second degré s'organisent. En effet, les réformes précédentes avaient déjà dégradé des conditions de travail difficiles. Prétendant répondre à ce problème, le gouvernement ne propose que du « travailler plus pour gagner plus (mais seulement en primes) et donc s'épuiser plus » et, pire encore, impose comme mission principale d'un PACTE complet à 5 briques, la mise en œuvre de sa réforme. Quelle provocation pour les personnels volontaires (dont les salaires sont de plus en plus bas) qui seraient les acteurs de cette destruction !

Enfin, pour en savoir plus : n'hésitez pas à lire le 8 pages sur le décryptage des 12 mesures de la réforme.





pays de loire

Loire Atlantique - Maine et Loire - Mayenne -  
Sarthe - Vendée

Syndicat National  
des Enseignements  
de Second degré

Bulletin de la section académique du SNES  
15, rue Dobrée - 44100 NANTES  
tél. 02 40 73 52 38  
e-mail : s3nat@sn.es.edu sur le Web : www.nantes.sn.es.edu

Supplément n°2 au n°45 - mai 2023  
Prix du numéro : 1.50€

### Lettre d'information fédérale

Il y a un peu plus d'un an, en janvier 2022, l'Assemblée Nationale examinait un projet de loi intitulé 3DS, "Différenciation, Décentralisation, Déconcentration". Ce texte envisageait de placer les adjoint.es-gestionnaires des EPLE sous une double autorité : celle de l'État, représenté par le chef d'établissement et celle de la collectivité territoriale (département pour les collèges ou région pour les lycées). Malgré la mobilisation qui a suivi, ce projet a été adopté et commence à être mis en oeuvre dans les établissements scolaires.

Dans certaines académies, des conventions EPLE/Collectivités Territoriales arrivent dans les Conseils d'Administration... Elles organisent ce changement qui va modifier profondément l'exercice des adjoint.es-gestionnaires. En effet, la mise en oeuvre de cette mesure va aggraver la situation que connaissent nombre d'adjoint.es-gestionnaires actuellement en créant les conditions structurelles d'injonctions paradoxales permanentes. La FSU, syndicat majoritaire dans l'Education Nationale et le SNASUB-FSU, son syndicat représentant les adjoint.es gestionnaires et l'ensemble des personnels administratifs exerçant en EPLE, ainsi que le SNUDDEN-FSU, syndicat représentant les personnels de direction s'opposent fermement à cette évolution.

**L'objectif de cette lettre d'information, élaborée fédéralement, avec des contributions du SNASUB-FSU, du SNUDDEN-FSU, du SNICS-FSU et du SNES-FSU est de fournir aux sections d'établissement les outils nécessaires pour s'opposer au vote d'une convention EPLE/Collectivité Territoriale dans les Conseils d'Administration des établissements scolaires.**

## LA LOI 3DS : ON VOTE CONTRE EN CA !

### Sommaire

- page 2-3 : Un mauvais coup porté au fonctionnement des EPLE / Le compte à rebours a sonné !
- page 4 : Agir en CA - Motion
- pages 5-6 : Non à la décentralisation des infirmières !
- page 6-7 : La territorialisation, une logique à combattre
- page 8 : Ce que porte la FSU



Il y a un peu plus d'un an, en janvier 2022, l'Assemblée Nationale examinait un projet de loi intitulé 3DS, "Différenciation, Décentralisation, Déconcentration". Ce texte envisageait de placer les adjoint.es-gestionnaires des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) sous une double autorité : celle de l'État, représenté par le chef d'établissement et celle de la collectivité territoriale (département pour les collèges ou région pour les lycées). Malgré la mobilisation qui a suivi pour s'y opposer, ce projet a été adopté et commence à être mis en oeuvre dans les établissements scolaires.

Des conventions EPLE/Collectivités Territoriales pourraient être soumises au vote des Conseils d'Administration des EPLE : elles ont pour objectif de soumettre les adjoint.es gestionnaires non plus à la seule autorité hiérarchique des chef-fes d'établissement, mais également à l'autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale de rattachement sur l'adjoint.e gestionnaire d'EPL (départements ou régions dans le second degré).

Avec la mise en oeuvre de la loi 3DS, les adjoint.es gestionnaires et personnels de direction, et par conséquent, toute l'équipe éducative des EPLE

risquent d'être en difficulté professionnelle : elles et ils pourraient recevoir des injonctions contradictoires et des pressions de la part des Collectivités Territoriales. Cette disposition pourrait placer des femmes et des hommes dans une situation humainement intenable et déstabiliser les collèges et les lycées. Cette situation ne manquera pas de générer des dissensions préjudiciables à la sérénité du cadre de travail que les établissements doivent réserver au quotidien à tous les personnels et aux élèves.

Le cadre juridique actuel permet déjà de travailler à l'amélioration du rapport entre les collectivités et les établissements. Les organisations syndicales soulignent dès lors la nécessité de s'en saisir, ce que la majorité des collectivités territoriales ne fait pas aujourd'hui.

La FSU, syndicat majoritaire dans l'Education Nationale et le SNASUB-FSU, son syndicat représentant les adjoint.es gestionnaires et l'ensemble des personnels administratifs exerçant en EPLE, ainsi que le SNUDDEN-FSU, syndicat représentant les personnels de direction s'opposent fermement à cette évolution.

Il nous faut nous y opposer, au sein des Conseils d'Administration de nos EPLE pour soutenir nos collègues adjoint.es gestionnaires, car elle constitue un pas supplémentaire vers la casse de nos métiers et du cadre national dans lequel ils s'exercent.

Vous pourrez accéder à la publication dans son intégralité en flashant le QR Code ci contre :

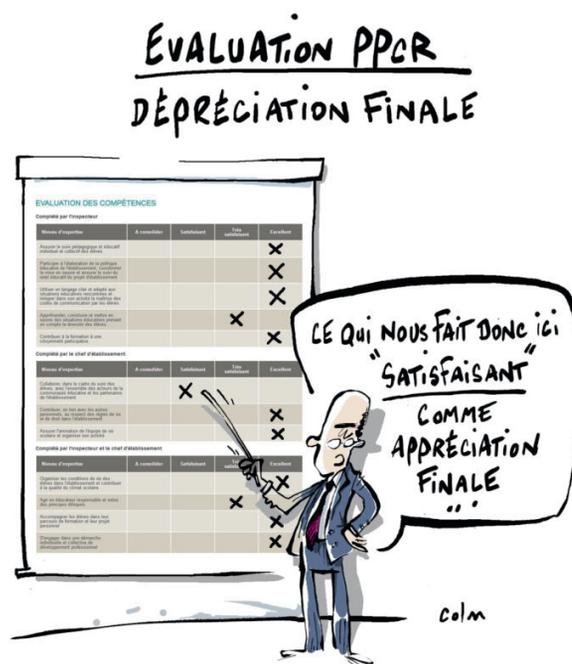


## Avis des Rendez-Vous de Carrière : ne pas hésiter à contester !

La CAPA de contestation de l'appréciation finale de la rectrice (pour les Certifié·es, CPE et PsyEN), ou du ministre (pour les Agrégé·es), des Rendez-Vous de Carrière (RVDC) de l'année scolaire 2022-23 s'est déroulée le 7 avril 2023. Celle-ci s'est tenue dans un triple contexte de nouveautés : nouvelle composition de la CAPA, « inter-catégorielle », issue des dernières élections professionnelles, regroupant des représentant·es des différents syndicats de la FSU, étude des dossiers des agrégé·es au niveau académique, comme les autres corps et catégories, et enfin déroulement sous la présidence d'une nouvelle rectrice.

Point majeur à retenir de ces recours : sur l'ensemble de la procédure de contestation des avis PPCR – premier recours gracieux, suivi d'un second recours en CAPA en cas de non réponse ou de réponse négative – entre 50 % et 70 % des recours ont obtenu satisfaction sur un total de 90 dossiers.

Concernant plus strictement cette CAPA, les militant·es du SNES-FSU (avec les camarades du SNEP-FSU et du SNUEP-FSU) ont accompagné 14 des 21 dossiers présentés, et 60 % des recours ont obtenu une amélioration de l'appréciation. Les conséquences pour la carrière sont loin d'être négligeables : pour les avis des 6ème et 8ème échelon, une augmentation de l'avis à « Très Satisfaisant » ou « Excellent » ouvre la possibilité d'une accélération de carrière d'un an, et surtout, pour les avis du 9ème échelon, chaque amélioration de l'avis fait avancer de 2 ans l'accès à la Hors Classe !



## Mutations Inter et Intra : le SNES-FSU sur le pont toute l'année

Même si les organisations syndicales ont été évincées des opérations de contrôle des mutations, l'expertise des commissaires du SNES-FSU reste largement reconnue par les collègues et la sollicitation des militant·es lors du mouvement Inter puis Intra-académique en est la preuve.

Pour l'Inter, le stage organisé par la section académique – notamment à destination des enseignant·es stagiaires, les plus concerné·es par ce mouvement – a réuni plus de 50 participant·es. S'en sont suivis

plus de 200 échanges par courriels ou téléphone sur les boîtes « stagiaires », « emploi » ou aux horaires de permanence. A l'issue du mouvement, les participant·es non satisfait·es pouvaient déposer un recours, qui est, au mouvement Inter, géré par le SNES-FSU national.

De par sa complexité, le mouvement Intra engendre, mi-mars, un investissement militant assez important. Une réunion d'information en visio a rassemblé 150 participant·es issues de différentes académies. Le suivi individuel des projets des adhérent·es s'est manifesté à travers plus de 700 courriels, sans compter les appels téléphoniques, les échanges avec les services de la DIPE, et quelques rendez-vous au local. Après la période de vérification des barèmes qui vient de se terminer, les militant·es resteront mobilisé·es à partir de la date des résultats – le 14 juin – pour accompagner les éventuelles demandes de recours jusqu'à la mi-juillet au moins.

### MUTATIONS 2023



*Sur toute la durée de l'année scolaire – et même une grande partie des vacances, y compris d'été ! -, les militant·es du S3 (section académique) répondent aux sollicitations des collègues et les accompagnent sur toute une palette de problématiques « emploi ». Petite revue non exhaustive...*



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

#### • Titulaires : mutations et promotions

Les deux articles de la page précédente montrent l'étendue de l'activité des militant·es de la section, même si la loi de Transformation de la Fonction Publique a supprimé la représentation paritaire d'une partie de ces opérations. Le travail de conseil et de suivi est plus que jamais nécessaire. Dans toutes les instances, le SNES-FSU rappelle la revendication fondamentale de réintégration de la représentation syndicale dans les CAPA concernant les opérations individuelles des agent·es.

#### • Stagiaires

L'entrée dans le métier, et parallèlement dans la grande « machine » administrative, apporte son lot de stress et de difficultés de tous ordres : affectations en stage, reclassement, mutation, éventuelles difficultés d'exercice, titularisation... Nombreux·ses sont les stagiaires qui se tournent vers le SNES-FSU pour obtenir réponses et soutien via l'adresse [stagiaires@nantes.snes.edu](mailto:stagiaires@nantes.snes.edu) et la permanence dédiée.

#### • Non-titulaires

Du fait de leur statut, les situations des collègues non-titulaires peuvent être plus fragiles et/ou plus complexes. Un camarade du secteur emploi répond aux problématiques spécifiques de la catégorie – signature et modification de contrats, affectation, renouvellement, participation aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP)... sur [nontitulaires@nantes.snes.edu](mailto:nontitulaires@nantes.snes.edu) et assure un suivi particulier.

#### • Santé

La survenue et l'évolution d'une situation médicale grave fragilise et isole rapidement, et il peut être très compliqué de s'y retrouver dans le labyrinthe des dispositions réglementaires concernant les congés maladies, en constante évolution ces dernières années – conseils médicaux, temps partiel thérapeutique, CLM/CLD... Le secteur emploi accompagne les collègues pour faire valoir leurs droits, jusque parfois dans les délicates problématiques de reclassement.

#### • Temps partiel, disponibilités, congés de formation

L'ensemble des dispositifs accessibles aux enseignants se succèdent au cours de l'année et l'agenda est souvent difficile à suivre. Outre les réponses aux questions par mail ou téléphone, le SNES-FSU publie régulièrement des articles sur le site académique pour rappeler la publication des circulaires et notes de services, les calendriers à respecter...



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

#### • Situations diverses

Enfin, des situations particulières nécessitent des interventions directes, notamment dans les établissements, au niveau des DSDEN ou du rectorat. Les militant·es du S3 – en concertation avec les S2 (sections départementales) – se déplacent ou appellent lors de situations de blocage avec des directions, voire des services administratifs.

**Joindre la section académique du SNES-FSU : préférentiellement par mail sur [emploi@nantes.snes.edu](mailto:emploi@nantes.snes.edu), ou par téléphone sur les numéros et les créneaux de permanence indiqués sur le site <https://nantes.snes.edu>, rubrique Contacts**

L'année scolaire qui s'achève a été marquée par une brutalité des annonces et réformes dans l'éducation nationale. La réforme des retraites, la réforme du LP, la CDIisation des AED, le SNU, les attaques sur le collège ou encore le projet des ARE pour créer un corps unique pour les AESH et AED ... dans toutes ces annonces les personnels de vie scolaire sont impactés pour ne pas dire attaqués.



Le SNES, pour agir ensemble



Au niveau académique, la forte mobilisation des Vies Scolaires, lors des luttes sur la réforme des retraites, a eu pour conséquence la fermeture d'internats, de demi-pensions et des Vies Scolaires sans personnel sur plusieurs semaines. Cela a montré que nous étions uni·es et fort·es quand nous étions attaqué·es et méprisé·es.

Ces actions montrent encore une fois que les personnels de Vie Scolaire (AED, CPE) sont des maillons incontournables des établissements scolaires du second degré. Et, malgré les pressions managériales parfois subies par des collègues CPE et les pressions/menaces subies par beaucoup d'AED, le mouvement n'a pas faibli.

Et même si nous pouvons nous réjouir que, pour la deuxième année, des postes de CPE soient créés sur l'académie, ils restent en nombre insuffisant pour répondre aux besoins des établissements. Vos représentants en CAPA continueront de défendre les collègues et s'opposeront systématiquement aux redéploiements des postes de CPE si cette pratique revenait l'an prochain.

Le SNES FSU et son secteur CPE restent vigilants quant aux projets du gouvernement sur les évolutions salariales induites par la mise en place du Socle à la rentrée de septembre 2023 et nous serons attentif·ves aux conséquences sur l'exercice de notre métier.

De même, les dernières annonces d'E. Macron sur les AESH et les AED qui dit vouloir regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE) ne peuvent que nous inquiéter pour ses deux catégories mais aussi sur ce que cela peut induire sur l'accompagnement des élèves à besoins particuliers, tout comme sur nos conditions de travail et nos missions de CPE. Et ce n'est pas l'augmentation illusoire du point d'indice des AED qui nous rassurera : + 1 point d'indice... Quel mépris pour nos collègues ! Enfin, la réforme du lycée professionnel aura des conséquences certaines sur notre quotidien et celui des élèves. Nos missions et les valeurs que nous portons sont niées. Encore une fois, c'est ensemble que nous pourrons dénoncer les dérives de cette réforme.



***Le SNES-FSU continue de revendiquer que les CPE ne sont pas des chefs de service ! La rédaction d'un projet de vie scolaire n'est pas dans nos missions ! Nous n'exerçons pas des fonctions d'adjoint·es aux chefs d'établissement.***

Si, le 1er septembre dernier, le ministère a consenti à la CDIisation des AESH qui cumulent trois ans d'ancienneté, cette mesure reste très insuffisante au regard des conditions salariales, d'emploi et de travail des AESH.

Des milliers d'AESH, en majorité des femmes, sont en effet plongé-es dans une situation de très grande pauvreté, dans le contexte d'une inflation galopante.

La réforme des retraites imposée par le gouvernement va, de surcroît, aggraver la situation de ces personnels précaires.

Par ailleurs, il est question de « regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE) » (annonce d'E. Macron lors de la CNH le 26 avril). Cette proposition, qui n'a jamais été discutée avec les organisations syndicales représentatives, tourne sciemment le dos aux attentes exprimées par les AESH. En effet, ce nouveau concept d'ARE traduit clairement la volonté de nier la spécificité du métier d'AESH au détriment de l'inclusion des élèves en situation de handicap. Il conduirait à une re-dilution des missions des AESH, fragiliserait leur situation et irait à l'encontre de leur nécessaire professionnalisation. Au final, il ne résoudrait en rien les manques majeurs de l'école inclusive. C'est un leurre et une tromperie, pour les élèves, leurs parents et les personnels.

Le SNES-FSU, avec l'Intersyndicale mobilisée le 13 juin, revendique :

- la création d'un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- l'augmentation des rémunérations des AESH sur toute leur carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24 h ;
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- la garantie d'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions ;
- le recrutement des AESH qui manquent pour permettre à tous les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins.

Pour en savoir plus sur la journée du 13 juin, flacher le QR Code ci-dessous :



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN  
AESH**



L'accompagnement est au cœur du métier de Psy-EN, à l'écoute et en faveur du développement de l'adolescent, dans le profond respect de neutralité et de confidentialité. Les réformes en cours (LP, collège et PACTE) vont impacter fortement leur travail en établissement.

Il est nécessaire de préserver les CIO et le rôle spécifique des Psy-EN auprès des élèves, des familles, des équipes et des partenaires. Mais la dégradation des conditions d'exercice (budget des CIO à la baisse, formation continue très insuffisante, lieux de travail multiples) et le manque d'attractivité du métier (trop peu de places au concours, difficultés de trouver des contractuels au en regard du salaire et des conditions d'exercice, restrictions nouvelles de la prime REP/REP+...) ne permettent pas toujours de répondre aux besoins des jeunes, des familles et des équipes en établissements scolaires.



Le SNES, pour agir ensemble



Comment participer à la sécurisation des parcours des jeunes (notamment celles et ceux fragilisés.es, en situation de handicap, migrants ou en ré-orientation) en ayant en charge 3 ou 4 établissements et 1 400 élèves en moyenne (sans compter le privé accueilli au CIO) ? Comment proposer des actions de prévention du décrochage, d'amélioration du climat scolaire et de prise en charge des élèves à besoins particuliers en ayant autant de missions, voire toujours plus ?

La mode est aux "dispositifs MLDS" qui feraient surtout de la prévention sur des temps courts y compris en collège, équipes mobiles médico-sociales venant de l'extérieur pour aider les enseignants à s'adapter aux élèves atypiques... Or, de quoi ont besoin nos jeunes en difficulté si ce n'est de temps, d'écoute et de propositions au plus près de leurs besoins, ce qui est impossible si les choses sont plaquées et imposées de l'extérieur ?

L'école doit rester un lieu de construction (personnelle et professionnelle) et non un lieu de tri ou de promotion des « métiers qui recrutent ». Elle doit être un lieu d'émancipation ambitieuse et investissant dans pour sa jeunesse, dans lequel les Psy-EN ont toute leur place.





Contribution d'U&A  
Nantes le 13 juin 2023

### U&A refuse d'entrer dans l'âge du « carpin » !

Depuis 6 mois, notre pays est marqué par le développement d'un péril inquiétant : le mariage de la carpe qui resterait tétanisée et mutique face à l'inexorable montée d'idées réactionnaires et fascisantes, et du lapin qui s'agite dans sa frénésie néolibérale destructrice.

Le mouvement syndical s'est positionné clairement contre chacune de ces menaces lors de multiples actions notamment les 14 journées de lutte contre la réforme des retraites : La tendance U&A s'est toujours efforcée de faire en sorte que le SNES, plus largement la FSU, non seulement s'y inscrive pleinement mais soit même le pivot, l'axe central d'une intersyndicale inédite mais solide.

Nous avons réaffirmé chaque fois avec détermination notre rejet de l'extrême droite y compris jusque dans notre académie. Nous avons soutenu toutes les initia-

tives permettant enfin le développement de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations de tous ordres.

Plus spécifiquement dans le champ éducatif, nous avons d'emblée combattu fermement l'approche libérale et destructrice qui sous-tend le PACTE et la menace terrible qu'il représente pour l'École, pour nos métiers et nos statuts, en militant pour construire rapidement des outils techniques pour informer les collègues et les inciter à refuser de signer. Il en va de même pour les logiques mises en œuvre dans les projets qui se dessinent pour les AED et AESH d'ici la fin du quinquennat !

Nous considérons aussi qu'il est urgent de prendre en compte le changement climatique, y compris dans nos conditions de travail, notamment en observant les situations que connaissent actuellement élèves et personnels dans le bâti scolaire.

En cette fin de période, le bilan doit nous inviter à poursuivre la quête d'unité dans la profession, par une intense politique de syndicalisation qui, déjà en regain, nous permettra de continuer à proposer des actions massives pour nous faire entendre et gagner !



Contribution de  
l'École Émancipée  
Nantes le 13 juin 2023

### Il nous faut des victoires !

Une large unité syndicale, un mouvement de 6 mois, 14 journées de mobilisations historiques et des actions de blocage et de reconduction sectorielle n'auront pas eu raison de la réforme des retraites.

Le macronisme sort discrédité de cette bataille. Le syndicalisme a retrouvé des couleurs. La population s'est appropriée les questions du mouvement : travail, répartition des richesses, exigence démocratique. La bataille de l'opinion a été gagnée, et même si la loi a été promulguée, il n'y a pas de franche défaite pour le mouvement social mais une « victoire morale ».

Le résultat de cette lutte confère une acuité redoublée aux questions de stratégie syndicale. Ne pas pouvoir peser sur le politique sape les raisons d'être du syndicalisme. Mais y parvenir comme avec les AESH dans le 44, redonne de l'espoir.

Dans notre secteur la fausse « revalo » montre l'impuissance syndicale et des résurgences néolibérales post-covid (compression salariale, attaque contre le statut, travailler plus pour gagner moins...). Elle n'est en rien une augmentation de salaire puisqu'elle se résume en une augmentation de primes qui sera rapidement mangée par l'inflation. Elle ne rattrape pas les baisses de salaire des dernières décennies et s'accompagne d'un chantage au « travailler plus » tout en accélérant la réforme des LP. Face à ces mesures, l'intersyndicale est unie, mais peine à imposer ses vues.

La gauche politique rencontre des difficultés du même ordre. Ses exigences ont un écho dans l'opinion mais ne trouvent pas de traduction électorale.

L'inconvénient de cette situation est que le renoncement pourrait gagner du terrain et se traduire par un regain de l'abstention et par des gains relatifs des partis néolibéraux, autoritaires, xénophobes.

Pour en sortir il nous faut des victoires. Ouvrons le débat sur les stratégies d'action dans les établissements, dans nos syndicats et les collectifs où nous militons.

**Mot carré** : chaque ligne, chaque colonne et chaque carré doit contenir 9 lettres que vous trouvez dans cette grille. Recherchez d'abord les 9 lettres et placez-les dans la réglette en dessous. La grille résolue, vous verrez apparaître dans les cases colorées un mot MYSTERE

		I		U	Y			
		U	E					
					Q		E	Z
Q		Y		S			D	
U			I		D			Q
	I			Q		Y		S
I	Z		N					
					I	D		
			Y	Z		I		

E	J	M	R	E	V	A	L	O	R	I	S	E	R
R	E	T	R	A	I	T	E	S	U	K	K	L	F
R	U	A	T	S	G	H	C	P	T	Y	A	L	O
E	Y	D	X	N	M	A	O	I	E	P	B	Y	V
M	C	E	J	B	T	N	N	X	C	R	A	Q	M
P	M	Q	R	U	J	D	S	Q	H	O	N	E	E
L	E	U	P	B	B	I	O	R	N	V	D	G	P
A	N	A	A	L	R	C	L	N	O	O	O	G	R
C	S	T	C	A	I	A	I	I	L	C	N	I	I
E	O	I	T	O	Q	P	D	L	O	A	Z	X	S
R	N	O	E	T	U	A	E	J	G	T	H	N	P
P	G	N	K	H	E	V	R	W	I	I	H	M	R
S	E	Q	E	F	S	B	L	V	E	O	F	G	G
S	S	A	T	Q	A	G	Q	G	C	N	M	A	U

**Mots mêlés à retrouver dans la grille ci-contre :**

- abandon ; adéquation ;
- briques ; consolider ;
- handicap ; mensonges ;
- mépris ; pacte ; provocation ;
- remplacer ; retraites ;
- revaloriser ; technologie

**CONCOURS PHOTOS** - Le SNES vous accompagne en vacances !

Découpez ce logo SNES-FSU et prenez-le en photo sur votre lieu de vacances. Nous publierons les plus belles photos, les photos les plus originales, les plus insolites, les plus drôles ... Envoyez votre photo en jpeg à treso@nantes.snes.edu



Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de **SNES Pays de Loire** : Christelle Blayo, Florence Corbé, Cécile Delianne, Marie Haye, Nelly Hervouet, Xavier Hill, Daniel Le Mouel, Céline Pella, François Peschard, Jeffrey-Gaylord Remaud.